

MEMO de l'Observatoire de l'Enfance, la Jeunesse et l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française

Recommandations au futur Gouvernement de la Communauté française issues des études, analyses et exercices relatifs à l'enfance, la jeunesse et l'aide à la jeunesse.

1. Les droits de l'enfant en Communauté française

La Communauté française a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle a donc comme autorité publique une responsabilité majeure pour faire respecter ces principes, en bref, pour rendre effectif les droits des enfants en Communauté française.

L'autorité publique est épaulée dans sa tâche par des acteurs institutionnels ou non. Citons par exemple, la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, le Délégué général aux droits de l'enfant ou l'Observatoire de l'Enfance, la Jeunesse et l'Aide à la Jeunesse.

Recommandations :

Pour assurer une cohérence dans l'action publique relative aux droits de l'enfant, il est important de :

- ◇ Octroyer officiellement la compétence politique à un ministre du Gouvernement de la Communauté française et prioritairement au Ministre-président dont le rôle politique est d'assurer la cohérence des matières transversales
- ◇ Renforcer l'expertise politique générale en cette matière et envisager les objectifs en matière de droits de l'enfant comme des objectifs généraux du Gouvernement
- ◇ Augmenter la communication, l'éducation et la formation aux droits de l'enfant des professionnels et décideurs d'une part, des adultes et des enfants d'autre part
- ◇ Renforcer et valoriser le travail des acteurs institutionnels ou non, qui assurent de manière permanente le contrôle et le suivi de l'application de la CIDE

1.1. L'exercice de rapportage

Le décret du 28 janvier 2004 instaure en Communauté française la réalisation d'un rapport sur l'application des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant. Conformément à cette législation, le Gouvernement établit et envoie au Parlement un rapport tous les trois ans sur la politique menée en vue d'appliquer les principes de la Convention.

Ce rapport est préparé par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse grâce aux contributions du groupe permanent CIDE. Il comprend 3 parties :

- ◇ une partie A, qui fait le bilan des mesures prises en exécution du Plan d'action précédent ;

- ◊ une partie B comprend des notes présentant la manière dont chaque ministre envisage l'application des principes de la Convention au niveau de son action politique ;
- ◊ une partie C présente le plan d'action global du Gouvernement pour les 3 prochaines années.

Recommandations :

Pour optimiser le contrôle de l'application de la CIDE en Communauté française et permettre un réel pilotage des droits de l'enfant, les acteurs s'accordent pour dire qu'il faut :

- ◊ revoir le décret du 28 janvier 2004 et notamment : la structure de rapportage, la temporalité, l'évaluation de l'application du Plan d'action ainsi que de l'évaluation des effets sur les enfants

1.2 L'implémentation des droits de l'enfant en Communauté française

Le Plan d'action qui vient d'être adopté par le Gouvernement présente les objectifs stratégiques dans lesquels se déclinent les cinq priorités retenues par le Gouvernement :

1. relever le défi du droit à l'éducation pour tous ;
2. promouvoir l'égalité et la non-discrimination ;
3. des avancées en matière d'éducation aux droits de l'enfant, de participation et d'émancipation ;
4. favoriser l'aide et la protection des jeunes ;
5. améliorer la gouvernance des droits de l'enfant en Communauté française.

Enfin, le Gouvernement a intégré un objectif transversal, identifié comme priorité du Plan national pour l'inclusion sociale 2009-2011 : la volonté d'agir contre les exclusions sociales et la pauvreté et de les prendre en compte dans les choix politiques se retrouve dans chacune des priorités du Plan d'action.

Recommandations :

Pour rendre effectif les droits de l'enfant en Communauté française :

- ◊ Le Gouvernement sorti des urnes doit pouvoir s'approprier le Plan d'action adopté et faire de son implémentation une priorité gouvernementale et un fil rouge pour les politiques communautaires sectorielles
- ◊ L'Observatoire est chargé d'élaborer et d'actualiser le tableau de bord des actions ainsi que de proposer des indicateurs permettant l'évaluation de la réalisation des objectifs fixés par le Plan. Sur cette base, il proposera au Gouvernement un projet de programme opérationnel comprenant, pour chaque objectif du Plan d'action, les éléments suivants : les buts, stratégies et actions, les ressources, les activités de suivi et d'évaluation.

2. Les politiques de l'enfance et de la jeunesse : aspects transversaux

L'Observatoire de l'Enfance a pour mission essentielle de faire connaître toute initiative qui améliore la situation des enfants et des jeunes en Communauté française. C'est avec cet objectif stratégique en tête que l'OEJAJ a mené une enquête auprès d'enfants et de jeunes centrées sur leur perception du bien-être.

Recommandations :

Pour que les politiques mettent l'enfant, le jeune et son bien-être au centre de ses préoccupations, il est important de:

- ◇ Faire évoluer les politiques de l'enfance et de la jeunesse menée aujourd'hui en intégrant des techniques, pratiques et méthodologie nouvelles, originales et innovantes. Par exemple en créant un mouvement en faveur de lieux et d'information adaptés aux enfants (école, ville ou brochure childfriendly), en permettant l'appropriation par les jeunes des espaces de proximité, en diversifiant et donc intensifiant l'affiliation et la participation des jeunes aux lieux organisés (clubs, mouvements et organisations de jeunesse, sportive, culturelle et autres).
- ◇ Identifier les questions importantes pour les enfants qui ne sont pas (ou pas suffisamment) à l'agenda politique. Par exemple en soutenant les initiatives et lieux de vie « non-productifs » (sans apprentissage structuré ou finalité fonctionnelle) et « non-structurés » (possibilité de laisser émerger une structuration spontanée), ou en permettant aux enfants et aux jeunes d'être davantage acteur de leur vie, d'être davantage à la manœuvre;
- ◇ Fournir aux enfants des outils pour décoder et donner sens au monde des adultes, par exemple en concevant des dispositifs qui rendent l'actualité politique et sociale accessible aux enfants
- ◇ Doter les décideurs, les professionnels de l'enfance et la jeunesse et le Gouvernement de la Communauté française d'instruments d'évaluation permettant de mesurer les progrès accomplis en matière d'inclusion des enfants en tant qu'acteurs dans leurs différentes sphères de vie.
- ◇ Agir de manière plus coordonnée entre acteurs (famille, gouvernement, communauté) pour prendre en compte la nature holistique du bien-être de l'enfant. Par exemple en favorisant des organisations et institutions qui pratiquent l'évaluation multicritères qui prend en compte les différentes formes d'intelligences ou les différents types d'aptitudes et qui favorisent les formes d'intégration et de valorisation multiples (« pouvoir venir jouer ma musique à l'école même si je ne suis pas un brillant élève »)
- ◇ Accorder de l'importance aux interactions quotidiennes des enfants et des adultes en prenant en compte l'impact des comportements d'adultes sur le bien-être des enfants tels qu'eux-mêmes le conçoivent. Par exemple en favorisant la présence et l'attention des parents ou des accompagnants, en facilitant les contacts avec les adultes qui incarnent des « statuts » (professeurs, policiers,...) et les adultes « non-connus » que l'enfant fréquente (commerçants du quartier, personnes âgées, ...).

3. Les politiques d'accueil de l'enfance : aspects institutionnels

Chacun connaît le morcellement des prérogatives politiques en matière d'accueil de l'enfance entre le fédéral, les Régions et les Communautés. Il suffit de voir la complexité de la communautarisation du Fonds des équipements des structures collectives (FESC) ou les couacs des temporalités des programmations subventionnement-infrastructure entre l'ONE et la DGPL ou encore les lenteurs pour l'octroi d'emplois jeunes dans le secteur de l'enfance.

L'observatoire participe au partenariat accueil de l'enfance qui s'est institué et qui réunit les acteurs de la Communauté française et de la Région wallonne en matière de petite enfance. L'observatoire a également travaillé sur le FESC.

Recommandations :

Pour assurer une cohérence dans l'action publique relative à l'accueil des enfants, dans un souci de valoriser la fonction sociale, éducative et économique de cet accueil, il est important de :

- ◇ Poursuivre ou initier des synergies structurelles entre les acteurs sectoriels et transversaux institutionnels ou non qui ont une expertise en cette matière en Communauté française, Région wallonne, COCOF et Région de Bruxelles Capitales
- ◇ Inciter à la cogestion a priori des politiques via un partenariat de travail inter administration et une implication des acteurs transversaux
- ◇ Disposer d'un état des lieux complets de l'accueil de la petite enfance et de l'enfance en Communauté française
- ◇ Outiller les responsables des programmations FESC, APE, emplois jeunes et autres de données sur les possibilités de développement des accueils d'enfants leur permettant d'opérer des choix

4. Les politiques d'accueil de l'enfance : l'accueil extrascolaire

L'Observatoire joue un rôle central dans la politique communautaire d'accueil extrascolaire: il analyse les états des lieux des communes notamment quant aux besoins d'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans en dehors des heures d'école, il participe à la commission d'agrément des programmes Coordination Locale de l'Enfance et il est chargé de l'évaluation de l'application du décret.

L'OEJAJ travaille avec les coordinatrices/coordonateurs sur l'évaluation de la qualité et ce, à travers quatre dimensions qui traversent le décret :

- ◇ L'encadrement.
- ◇ Le projet d'accueil.
- ◇ La formation.
- ◇ La participation.

Recommandations :

Dans ce cadre et afin d'encre renforcer la qualité de cet accueil, il est important de :

- ◇ Assurer la stabilité des équipes qui s'occupent des enfants en assurant un cadre contractuel stable. Pour ce faire, il faut à court terme régler les difficultés liées au statut ALE et à moyen terme initier une concertation entre les différentes autorités compétentes afin d'adapter la réglementation sur le travail pour prendre en compte la spécificité de ce métier notamment en terme d'horaire, de formation, etc.
- ◇ Elaborer et mettre en œuvre un réel projet d'accueil chez les opérateurs d'accueil.
- ◇ Réfléchir et développer la participation des enfants aux décisions qui les concernent - qu'il s'agisse de situations individuelles ou collectives - dans le cadre des lieux d'accueil via les projets d'accueil.

5. Les politiques d'aide à la jeunesse

L'Observatoire a, depuis trois ans, construit et analysé les informations issues de Sigmajed (la base de données qui reprend l'ensemble des mesures prises par les conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse ainsi que les juges de la jeunesse à l'égard des jeunes). L'objectif premier est de pouvoir objectiver l'état de l'aide aux jeunes en danger, en difficulté ou qui ont commis des faits qualifiés infraction. L'oejaj s'applique donc à quantifier et qualifier l'aide et la protection de la jeunesse, veille à révéler et à expliquer les évolutions aux acteurs de terrain. L'OEJAJ participe ou commandite également à des recherches et recherches-action en matière d'aide et de protection de la jeunesse.

Recommandations :

Afin de mieux piloter la politique d'aide et de protection de la jeunesse et au final de prendre les mesures les plus en adéquation avec l'état, la situation et les besoins du jeune, il est essentiel de :

- ◇ Faire évoluer les données et leur exploitation pour qu'elles permettent le pilotage réel de la politique d'aide et de protection de la jeunesse. Ex : sigmajed, BD projet pédagogique, CIOC et autres
- ◇ Objectiver la décision publique en matière d'aide et de protection de la jeunesse par une expertise préalable à la programmation de places et/ou de services privés ou publics. Par exemple, objectiver les besoins d'ouverture de places en IPPJ, CAU et autres
- ◇ Diffuser au maximum auprès des praticiens les constats objectifs qui émanent des bases de données disponibles et en interrogeant et harmonisant leurs pratiques (formuler des hypothèses explicatives des évolutions de l'aide et la protection des jeunes).

Afin de mieux répondre aux besoins des jeunes en danger, difficulté ou qui ont commis des faits qualifiés infraction, il est important de :

- ◇ Continuer à étudier l'impact du placement sur les jeunes et les familles
- ◇ Outiller au mieux les professionnels qui travaillent pour et avec les enfants. Par exemple des outils d'évaluation de l'état de danger d'un enfant ou d'un jeune, un outil d'évaluation de l'autonomie fonctionnelle des jeunes vivant en milieu substitut, etc...

6. L'enfant et la scolarité

Parce que le décrochage scolaire dépasse largement le cadre strict de l'école et a des implications larges dans toutes les dimensions de l'humain et dans toutes les sphères de vie de l'enfant, l'Observatoire sollicité par les acteurs éducatifs, sociaux ou judiciaires a voulu s'atteler à la problématique. La recherche-action s'est attachée à voir comment mobiliser les ressources des acteurs afin de favoriser une prise en charge plus rapide et plus adéquate des mineurs en situation d'absentéisme ou de décrochage scolaire ? Elle a abouti à la proposition d'un référentiel commun.

Recommandations :

Pour favoriser une prise en charge rapide et adéquate des mineurs en situation d'absentéisme ou de décrochage scolaire, il est impératif de :

- ◇ Soutenir la poursuite de la recherche afin de préciser les modalités de succès des commissions mixtes instituées au niveau des arrondissements judiciaires ou des bassins scolaires ainsi que de tester les outils qui facilitent la mise en place d'un dispositif particulier de prise en charge.
- ◇ Après complément de recherche, donner les moyens à la mise en œuvre de la généralisation de ces protocoles de collaboration décrochage scolaire sur l'ensemble des arrondissements.

7. Le soutien à la parentalité

En juin 2006, le Gouvernement de la Communauté française réaffirmait son soutien aux familles en approuvant une note relative au soutien à la parentalité. Le Gouvernement a donc adopté des actions transversales de soutien à la parentalité qui visent à :

- promouvoir les initiatives existantes, mettre en exergue « les bonnes pratiques » qui y sont développées en matière de soutien à la parentalité, informer et diffuser quant aux initiatives destinées à soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives ;
- favoriser la formation des intervenants (bénévoles et professionnels) afin de privilégier une cohérence des projets éducatifs et de stimuler le dialogue non seulement entre les intervenants, mais aussi entre les familles et les professionnels;
- accompagner les familles en développant des initiatives et des services susceptibles de répondre aux besoins à identifier.

Dans le cadre de ce Plan, l'OEJAJ a créé un site internet réunissant les initiatives existantes en matière de soutien à la parentalité (www.parentalite.be) et élaboré un tableau de bord visant l'évaluation de l'ensemble des mesures proposées par la Communauté française (évaluation de la mise en œuvre, évaluation d'incidence et évaluation d'impact).

L'Observatoire a également mené une analyse sur les demandes de prises en charge adressées aux Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance. Elle a montré que une demande sur dix provient directement des parents ou des familles de l'enfant et qu'un quart abouti à la prise en charge de l'enfant. Les motifs de demandes sont aussi explicites : précarité de la famille pour un tiers des demandes, négligence grave dont l'enfant est victime, santé mentale des parents et maltraitance de l'enfant pour une demande sur dix,.

Recommandations :

Pour soutenir les parents dans leur fonction parentale et ainsi améliorer in fine le bien-être des enfants, il est nécessaire de:

- ◇ Continuer à mettre à l'agenda politique le soutien aux familles dans les compétences politiques de la Communauté française et donc évaluer le Plan de 2006 et sa mise en œuvre à l'aide du tableau de bord existant et adapter la Plan pour qu'il atteigne les objectifs de soutien.
- ◇ Faire connaître et valoriser les initiatives existantes de soutien aux familles en donnant notamment les moyens de continuer à alimenter le site internet créé pour ce faire.
- ◇ Permettre aux parents qui en font la demande de bénéficier de l'aide et du soutien d'un SASPE.